

ENTRE NOUS

BOUTIGNY - PROUAIS

ALLEMANT - BEAUCHÈNE - BEAUTERNE - BOUCHEMONT - BUCHELET - CLOCHES - DANNEMARIE
LE BOIS DES PRÉS - LES JONCS - LE MESNIL - LA MUSSE - ROSAY - SAINT-PROJET - SAUSSAY

N° 27

Juillet/Aout 2004

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire

Cher(e)s Administré(e)s,

Avant que les uns ne partent en vacances et que les autres ne vaquent à leurs travaux d'été, permettez-moi d'aborder avec vous un sujet qui a particulièrement interpellé vos élus depuis quelques mois : la qualité du cadre de vie des habitants de Boutigny-Prouais à travers les nouvelles « méthodes » déployées pour l'édification de nouvelles habitations.

Vous pourrez prendre connaissance dans les pages intérieures de ce bulletin communal, des mesures « techniques » d'urgence mises en place pour éviter de continuer à voir notre environnement se dégrader. Je vais toutefois essayer, dans les lignes qui suivent de vous expliciter les raisons pour lesquelles nous avons été amenés à solliciter une modification de notre plan d'occupation des sols.

Depuis toujours, dans nos hameaux et dans nos bourgs, les maisons étaient construites en léger retrait ou en continuité de leur voie de desserte, ce qui permettait, à la fois à nos hameaux comme à nos bourgs de conserver leur identité propre.

Si demain nous n'agissons pas sur toutes les divisions qui s'opèrent, les maisons construites en fonds de parcelle ou à la lisière des entrées de ces mêmes hameaux ou bourgs se multiplieront. Vous n'aurez, j'en suis certaine, aucune peine à imaginer la dégradation commise à notre paysage qui verra nos 13 hameaux et nos 2 bourgs se rattacher au fur et à mesure, sans minimiser les difficultés rencontrées par tous pour gérer un assainissement, souvent encore individuel, dans des terrains particulièrement humides.

Notre volonté n'est pas de « verrouiller » notre plan d'occupation des sols mais de mettre en place aujourd'hui des mesures d'urgence qui sauveront notre village de ces agissements et qui permettront à tous, aux anciens boutignaciens comme aux nouveaux, de se féliciter d'avoir choisi de vivre à Boutigny-Prouais, si près de la région parisienne et malgré tout dans un village encore « vert » et dépaysant.

Actuellement en mairie, vous pouvez consulter aux jours et heures d'ouverture une très intéressante étude paysagère qui a servi de support et qui a étayé notre proposition de modification du plan d'occupation des sols en vigueur.

Aussitôt cette modification approuvée, un groupe de travail d'élus se penchera avec assiduité sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) qui permettra entre autre de corriger s'il le faut, certaines parcelles de terrain touchées par cette mesure, une mesure qui nous a paru absolument nécessaire.

Vous pouvez compter sur mon acharnement à défendre notre qualité de vie et notre environnement ; en attendant je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

P.S. Nous vous attendons nombreux au repas communal du 14 Juillet.



Votre maire,
Mireille Eloy

INFOS COMMUNE

LE TOUR DE FRANCE A BOUTIGNY

Sous un temps moins clément que la première fois en 1999, cette année Boutigny a de nouveau eu la chance de voir passer le Tour de France. Les coureurs arrivant cette fois de Houdan, se sont dirigés vers Nogent le Roi en passant devant le stade.



Les échappés avec T. Voeckler champion de France en tête et futur porteur du maillot jaune à l'arrivée

Les vacanciers qui ont préféré suivre l'étape à la télévision, ou les concitoyens précautionneux ayant programmé leurs magnétoscopes, ont pu constater que notre commune s'est trouvée privilégiée et mise en valeur par les images et commentaires durant la retransmission télé diffusée de cette étape Amiens-Chartres.

Malgré cela le spectacle était au bord de la route.

Le public patient et avide d'informations, comme à l'accoutumée, n'a pas manqué d'acclamer le passage des coureurs et en particulier les échappés de la course qui comptaient 16 minutes d'avance sur le peloton.



Le peloton

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information
Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr
Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)



CONSEIL MUNICIPAL

16 avril 2004

- a **approuvé**, à l'**unanimité**, l'adoption générale de la PVR sur le territoire communal



La PVR, « participation aux voies et réseaux », a été instituée par le législateur pour permettre aux communes de recouvrer tout ou partie des frais qu'elles ont engagé pour la réalisation de travaux sur la voirie communale à la demande des particuliers.

- a **décidé**, à l'**unanimité**, de faire l'acquisition de deux photocopieurs de marque RICOH (modèle 1113) pour les écoles de Boutigny et Prouais, pour un montant unitaire de 1 917 € HT, auprès de la société BDI..



Conformément à la demande du corps enseignant, le choix s'est porté sur un modèle autorisant les formats A3 et A4. La maintenance sera prise en charge par la commune, après accord avec la directrice sur un volume annuel de photocopies.

18 juin 2004

- a **autorisé** Mme Le Maire a lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées aux cimetières de Boutigny et de Prouais



Un emplacement laissé à l'abandon peut faire l'objet d'une reprise par la commune afin d'être ultérieurement revendu. À l'appui du travail minutieux et de longue haleine effectué par quelques élus, la procédure va pouvoir être lancée. Si, dans les deux ans qui suivent, les familles ne se sont pas manifestées, les concessions seront reprises, ce qui doit permettre de ne pas avoir à agrandir nos cimetières par l'achat d'un terrain.

- a **accepté**, à l'**unanimité**, la création de deux postes de surveillance des enfants pour la rentrée scolaire 2004-2005, et de fixer les tarifs à 2,50 € pour le matin, 3 € pour le soir et 4,50 € pour le matin et le soir



Les deux postes provisoires créés l'an dernier pour pallier la disparition de LED'A sont pérennisés, la compétence spécifique n'ayant pas encore été transférée à la Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH). En revanche, la compétence périscolaire pour les mercredis et les vacances est en passe de l'être. Cela permettra à la commune de Boutigny-Prouais de faire l'économie de la création d'un lieu dédié, initialement prévu dans le projet de restructuration du site scolaire de Boutigny. L'aménagement de cet espace sera entièrement pris en charge par la CCPH. Boutigny-Prouais est l'un des quatre sites retenus sur le territoire de la CCPH (avec Houdan, Bazainville et Richebourg) pour accueillir un centre de loisirs qui pourra recevoir entre 60 et 80 enfants. Une commission ad hoc est chargée de détecter le site idéal pour cette implantation avant de le proposer à la CCPH.

- a **fixé**, à **17 voix pour et 1 abstention**, à 35% le taux de remboursement par la commune des cartes de transport scolaire



Ce remboursement s'élevait jusqu'à présent à 50% mais les limites du budget communal et les efforts déjà largement consentis pour le scolaire à Boutigny-Prouais, ont incité le conseil municipal à revoir ce dédommagement à la baisse.

14 mai 2004

- **après avoir délibéré**, par **17 voix pour et 1 contre**, a **accepté** la délibération de principe autorisant Madame le Maire à lancer une procédure d'enquête publique sur la modification partielle du POS.



La procédure ne nécessitait pas, à ce stade, d'être approuvée par une délibération du conseil municipal. Mais cela permettait d'exposer les travaux de la commission ad hoc composée de Mireille Eloy, Anne Demerlé, Daniel Brunet et Marc Ballesteros. Le but de cette modification est de continuer à autoriser une croissance urbaine raisonnée de nos hameaux tout en préservant la qualité du cadre de vie. Sur les conseils de la DDE, afin de limiter la division excessive des terrains et les constructions en fond de parcelle, il est envisagé de modifier les articles UA 5 et 6 et UB 5 et 6 du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). En zone UA, pour qu'un terrain soit constructible, sa superficie devra être supérieure à 1 000 m² et permettre l'inscription d'un cercle de 30 m de diamètre, tangent à la voirie existante. En zone UB, la superficie minimale exigée sera de 1 500 m² et permettra l'inscription d'un cercle de 30 m de diamètre, tangent à la voirie existante. Pour toutes les zones, l'implantation d'une maison ne pourra être inférieure à 5 m et supérieure à 28 m de la limite de la voie, afin d'éviter les divisions futures. Environ 50 % des terrains à bâtir actuellement deviendraient non constructibles (80 % sont des fonds de parcelle). Le projet est soumis à une enquête publique effectuée par un commissaire enquêteur nommé par le Président du Tribunal d'Instance.

INFOS COMMUNE

KERMESSE SCOLAIRE



Le thème du cirque était à l'honneur cette année, pour tous les enfants du site de Boutigny, de la petite section de maternelle au CE1. Sous la tente vert et blanc du comité des fêtes, le samedi 19 juin, les petits s'en sont donnés à cœur joie, pour le bonheur de leurs parents. À

Prouais, les grands ont offert, une semaine plus tard, un spectacle remarquable de chants et de sketches. Un grand merci aux enseignantes et aux parents d'élèves élus pour ces deux jours de fête qui ont permis de dégager, pour l'école, une recette finale de 2 426,46 €.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La commémoration de l'armistice de la guerre 1939-1945 a pris un tour particulier, cette année, au cimetière de Boutigny. Une plaque à la mémoire du caporal Snider, soldat américain tué sur le territoire de la commune, a en effet été dévoilée sur le monument aux morts. Malgré la pluie, la cérémonie s'est déroulée devant une belle assemblée, dans le recueillement et le souvenir, notamment à l'évocation par M. Claude Charles de la bataille fatale au caporal Snider. Joël Billard, sénateur d'Eure-et-Loir et maire de Bonneval, Mme Birgitta Hessel, conseillère régionale de la région Centre, M. Jean-Paul Mallet, conseiller général d'Eure-et-Loir et maire de Nogent-le-Roi, nous ont fait l'amitié de leur présence. Qu'ils en soient remerciés.



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Comme vous pouvez le lire dans le compte-rendu du conseil municipal du 14 mai dernier, vos élus ont souhaité procéder à une modification légère mais d'urgence du **Plan d'Occupation des Sols**. Les réflexions des membres du conseil municipal ont été enrichies par un audit paysager, réalisé à la fin de l'année 2003 et dont les conclusions ont été consignées dans un document consultable en mairie. À l'initiative d'Anne Demerlé, la commission information et communication a monté une petite exposition, en s'appuyant sur cet audit, pour que chacun comprenne ce qui est en jeu. En voici un petit aperçu dans ces colonnes.



1. Boutigny-Prouais et ses hameaux forment un joli village, aux confins de la Région Centre et de l'Île-de-France. Mais, depuis quelques temps, des menaces pèsent sur le territoire communal. Le danger essentiel provient d'une urbanisation accélérée et anarchique, opérée au gré des opportunités foncières, sans aucune attention aux dommages imposées au paysage alentour.

2. L'étude réalisée par les paysagistes **Clément Briandet** et **Antoine Quenardel** attire notre attention sur la singularité de **Boutigny-Prouais** et sur les éléments les plus fragiles et les plus discrets de notre patrimoine, dont seuls les monuments les plus remarquables ont été identifiés jusqu'à présent. Telle mare, tel mur, tel alignement d'arbres ou jeu de toitures risque de disparaître si l'on n'y prend pas garde. L'accent est également mis sur la silhouette des hameaux cernés de boisement, leurs franges et leurs entrées, qui contribuent à former l'identité du paysage communal perçu depuis les routes les plus empruntées.



3. Le souhait de la municipalité est d'appuyer l'extension de la commune et son évolution sur ces atouts très forts, et non de les conserver pour eux-mêmes. Une réflexion globale sur l'ensemble du territoire devra être conduite, prenant en compte les aspects démographiques et économiques, les infrastructures scolaires et techniques, en particulier en matière d'assainissement, ainsi que les données environnementales et paysagères. Mais, une telle étude nécessite du temps. La modification du Plan d'Occupation des Sols envisagée, constitue une mesure d'urgence destinée à enrayer les phénomènes de dégradation constatés, avant qu'il ne soit tout simplement... **trop tard**.

14 JUILLET

Pour la deuxième année consécutive, contrairement à l'usage, le feu d'artifice du 14 juillet sera tiré le 13 vers 23 h sur le stade Fernand-Chamaret de Boutigny, et non à Prouais.

La raison en est simple. Grâce à un habitant de la commune, nous avons en effet la chance de bénéficier d'un feu gratuit (économie 1000€ pour la commune) qui ne peut être tiré que sur un site dégagé. En revanche, Mme Le Maire s'est engagée à ce que les feux d'artifices des deux années prochaines soient tirés à Prouais.

Pour les repas traditionnels organisés par la municipalité :

le 13 juillet à 19 h 30 place de l'église à Boutigny,

le 14 juillet à 12 h place de l'église à Prouais, si le temps le permet, les tarifs sont les suivants :

2,50 € pour les +12 ans résidents de la commune,

7,50 € pour +12 ans extérieurs, gratuit pour les -12 ans de la commune,

4,5 € pour les extérieurs.

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES DE PROUAIS

Le 14 juillet, dans l'après midi, le Comité des Fêtes de Prouais, organise, comme l'année dernière, des jeux sur la place de l'église Saint Rémy.

Le 16 mai dernier, le Comité des Fêtes de Prouais a organisé une "Foire Artisanale". Le soleil était au rendez vous. Une trentaine d'exposants nous ont fait confiance et se sont montrés dans l'ensemble satisfaits de la journée. Nous avons enregistré plus de 500 entrées payantes. Une surprise de dernière minute est venue agrémenter la journée avec la présence d'un groupe de danseuses country. La public est resté attentif et passionné par cette prestation.



BIBLIOTHÈQUE

Nous informons nos adhérents qu'à compter du 12 juillet jusqu'au 30 août, la bibliothèque sera ouverte uniquement le samedi de 16 à 18 h.

Par ailleurs, la bibliothèque lance un appel à tous ceux et toutes celles qui souhaiteraient accorder du temps à notre association, particulièrement le mercredi entre 16 et 18 h et le lundi de 13 à 16 h afin d'assurer l'accueil des classes en bibliothèque.

Pour tout renseignement, merci de contacter **Patricia Gallée** au 01.30.46.14.13

INFOS CCPH

L'ESPACE PRÉVÔTÉ

Sous le haut patronage de deux de nos ministres du cru, Henri Cuq (Relations avec le Parlement) et Gérard Larcher (délégué aux Relations du travail), la première pierre de l'Espace Prévôté a été posée le 28 mai dernier. Il s'agit d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises implanté au sein de la ZAC de la Prévôté et qui offrira des bureaux privatifs, des lieux et des services partagés, traduisant ainsi la volonté de la CCPH, réaffirmée pour l'occasion par son président, Jean-Marie Tétart, d'aider à la création et au développement des jeunes entre-

RENTRÉE 2004-2005

Après que les enfants et les enseignantes se soient quittés le vendredi 2 juillet, tout le monde se retrouvera le 24 août pour la rentrée (8h50 à Boutigny et 9h05 à Prouais). Au 25 juin, les effectifs prévus sont de 195, en hausse sensible par rapport à l'an dernier (186).

14 JUILLET A BOUTIGNY

Comme chaque année, les pompiers de Boutigny-Prouais organiseront des jeux pour les enfants, le 14 juillet à partir de 15 h sur la place de l'église de Boutigny.

CANTINE SCOLAIRE

Les dossiers d'inscription de vos enfants à la cantine scolaire et à la garderie communale sont à retirer à la mairie avant le 23 août.

CARNET

Naissances

Clément Jean-Pierre Joël NÉRÉ le 28 avril 2004

Amine Dorian ASCENCIO le 11 mai 2004

Baptiste Stan GODARD le 1 juin 2004

Logan François GUILLOTIN le 6 juillet 2004

Inès Zulmée LACAUTRE le 29 juin 2004

La municipalité adresse ses félicitations aux parents.

Mariages

Estelle MORNAY et Vincent PELUCHE

le 12 juin 2004 en la mairie de Boutigny

Brigitte de FREIRAS et Daniel René RUEL le 26 juin en la mairie de Boutigny

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux

FICHE PRATIQUE

Consulter le site internet de la Commune de Boutigny-Prouais : www.mairie-boutigny-prouais.fr

SANTÉ

Taxi agréé CPAM : 02 37 65 17 71

Gardes de médecine : composez le 15

Pharmacies : composez le 01 34 84 30 56

ATTENTION - Les heures limites de dépôt du courrier sont avancées dans les différentes postes avoisinantes : Bû (16h), Broué (15h45), Abondant (16h)

<p>Horaires d'ouverture de la poste à Broué</p> <p>Mardi 9h30 à 11h30 Jeudi 9h30 à 11h30 Tél : 02 37 43 20 00 Vendredi 9h30 à 11h30</p>	<p>Horaires d'ouverture de la poste à Houdan</p> <p>Tous les jours 8h30 à 12h00 - 14h30 à 17h30 Samedi 8h30 à 12h00</p> <p>Tél : 01 30 46 17 23</p>
<p>Horaires d'ouverture de la Mairie</p> <p>BOUTIGNY</p> <p>Mardi 16h00 à 18h00 Jeudi 16h00 à 18h00 Vendredi 16h00 à 18h00 Samedi 10h30 à 12h00</p> <p>PROUAIS</p> <p>Lundi* 16h00 à 17h30 Samedi 08h30 à 10h00</p> <p><i>Notez bien que la permanence du secrétariat de mairie, le lundi à Prouais, est supprimée durant la période des vacances scolaires.</i></p>	<p>Horaires d'ouverture de la déchetterie de Boutigny-Prouais</p> <p>Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les « dépôts sauvages », de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux ...)</p> <p><u>Période d'hiver</u> : du 1^{er} novembre au 28 février</p> <ul style="list-style-type: none"> - mercredi après-midi de 14 h à 17 h - samedi de 9 h à 12 h et de 14 à 17 h <p><u>Période d'été</u> : du 1^{er} mars au 31 octobre</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi, mercredi, vendredi après-midi de 14 h à 18 h - samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h <p>Il est obligatoire de coller son « macaron » Syrom sur le pare-brise du véhicule (un par foyer). Ces macarons sont distribués à la Mairie. Pour les artisans et les entreprises, des tickets sont en vente, également à la Mairie, qui leur permettent d'utiliser la déchetterie à titre professionnel.</p>
<p>Horaires d'ouverture de la bibliothèque</p> <p>du 12 juillet au 30 août le samedi de 16 h à 18 heures</p>	